

## MAIRIE DE MEZILHAC

07530

Tél/Fax : 04 75 38 77 26

Courriel : [mezilhac.mairie@orange.fr](mailto:mezilhac.mairie@orange.fr)

### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 Novembre 2017

La séance est ouverte à 16H10 en présence de :

**René ETIENNE, Guy FAURE, Marie-José SOLEGIRAUD, Jacky SOUBEYRAND, Hyacinthe TARIOT, Baptiste TEYSSIER, Joël MATHON, Josiane MEDICO.**

**Représentées : ( 2 ) Daniela Mathon représentée par Hyacinthe TARIOT, Michèle SEVEYRAC par Josiane MEDICO,**

**Conseiller en exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10**

Absents :

**Président de Séance : J. SOUBEYRAND**

**Secrétaire de séance : M-J SOLE-GIRAUD.**

1° Délibération autorisant Monsieur le Maire à conventionner avec la C.C.D.B.A. pour avoir une subvention concernant le changement de lampes dans les locaux communaux en lampes plus économiques de type L.E.D..

Voté à l'unanimité.

2° Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec le « Palabre » pour une participation financière de 8.50 par jour et par enfant au titre de 2018 pour les enfants de la commune qui fréquenteront le centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

Voté à l'unanimité.

3° Délibération portant sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la C.C.D.B.A.

Avis favorable sur le rapport de la CLECT en date du 24 octobre 2017 à l'exception pour la compétence G.E.M.A.P.I. avec choix de l'option : Financement total de la part G.E.M.A.P.I. par la taxe et du solde par prélèvement sur les allocations compensatoires versées à la commune.

Voté à l'unanimité.

4° délibération portant modifications des statuts de la communauté de communes du bassin d'Aubenas concernant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des compétences :

- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Création et gestion de maisons de services au public.

Voté à l'unanimité.

5° Délibération autorisant Monsieur le Maire à percevoir auprès des ayants droits du Sectionnal du Crouzet, le montant des taxes foncières y afférant, par un titre administratif émis au nom de chacun des ayants droits.

Vote pour : 9 Madame TARIOT Hyacinthe s'abstient ayant procuration de Madame Daniela MATHON habitant le Crouzet.

6° Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire une minoration sur la facture de Monsieur LABORIE André suite à une fuite d'eau sur le branchement compteur.

Pour : 9 Contre : 1 Guy FAURE

7° Délibération autorisant Monsieur le Maire à effectuer des décisions modificatives sur budget principal comme suit :

Compte 2315 – 4000 € et versement comme suit au compte : 6064 + 1500€, 60633 + 1000 €, 615221 + 1500€

Voté à l'unanimité.

8° Délibération autorisant Monsieur le Maire à augmenter le prix des droits de place pour vente au déballage soit :

2 € par mètre linéaire et par jour.

Voté à l'unanimité.

Points divers ne faisant pas l'objet de délibérations :

- Point : financier, sur les travaux d'accessibilité, sur l'adressage communal, déneigement.

La séance est close à 17h40.

Tableau mairie 2) Tableau hameau de Sardiges 3° site internet commune

**PS : TOUTES LES DELIBERATIONS SONT A VOTRE DISPOSITION AUX HEURES D OUVERTURE DE  
SECRETARIAT DE MAIRIE.**

Le mardi 28 novembre 2017 LE MAIRE DE MEZILHAC JACKY SOUBEYRAND

